

MAIRIE D'INCHEVILLE COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2010

Le vingt quatre février deux mil dix à 18 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur José MARCHETTI, Maire.**

Etaient présents : **MM. BEURAIN, POMMIER, Mme DUCHOSSOY, Mr PIETRI, Adjoints. Mme RISCH, MM. LETOUT, PAYEN, Mmes WATTEBLED, BOVIN, MM. ROSANT, DELARUE.**

Absents excusés : **Mr GRANGETAUD, Mme GUILLERME, Mr GARDE**
(Pouvoir de Mme GUILLERME à Mme RISCH – Pouvoir de Mr GARDE à Mr POMMIER)

Secrétaire de Séance : **Mr Jérôme DELARUE**

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 15 décembre 2009 n'appelant aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ACQUISITION DE TERRAIN – ACCORD DE PRINCIPE

Dans le but d'une réserve foncière et de favoriser le logement sur la commune, accord de principe est donné à Monsieur le Maire quant à entreprendre les démarches nécessaires en vue d'acquérir une parcelle de terrain qui se trouve en vente rue Edouard Branly (lieudit « Blanche Voie «), cadastrée section B n° 147 d'une superficie estimée à 19 220 m² .

(14 voix pour

MARCHE A BONS DE COMMANDE – TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal approuve la liste des travaux d'entretien de voirie à réaliser sur l'ensemble de la commune et autorise le cabinet V3D Concept à établir un marché à bons de commande. Une demande de subvention sera sollicitée au taux maximum auprès du Département de Seine-Maritime et au titre de la DGE.

(15 voix pour)

BATIMENTS INDUSTRIELS – RENOVATION DES LOCAUX

Considérant qu'il y a lieu de procéder à d'importants travaux au sein des bâtiments communaux implantés sur le site industriel, rue M. et P. Maillard, l'assemblée approuve les devis présentés par l'entreprise LEFEBVRE pour un coût de 5229.96 € et l'entreprise GRANGETAUD pour un total de 19955.17 € HT. Une demande de subvention sera sollicitée au taux maximum auprès de la Région de Haute-Normandie et au titre de la DGE.

(14 voix pour – 1 abstention)

CAMPING DE L'ETANG – TARIFS 2010

Les tarifs du Camping de l'Etang pour l'année 2010 sont les suivants :

CATEGORIE DE CLASSEMENT : 3 Etoiles ***

MONTANT DES REDEVANCES

<i>Du 1^{er} Mars au 31 Octobre</i>		<i>Du 1^{er} Novembre au 28 Février</i>	
Campeur	: 2.60 €		/////
Enfant (3 à 12 ans)	: 1.30 €		
Visiteur	: 2.40 €		
Enfant Visiteur (3 à 12 ans)	: 1.30 €		
<hr/>			
Véhicule – Emplacement classique :	3.50 €		
Véhicule – Emplacement assaini	3.90 €		/////
Animaux Domestiques :	1.00 €		
<hr/>			
Electricité / Emplacement classique	3.60 € (10 Amp)		/////
Electricité / Emplacement assaini :	3.80 € (16 Amp)		
<hr/>			
Garage Mort :	3.30 € (Juillet – Août) 2.00 € (Mars -Avril – Mai – Juin – Sept- Oct)		1.70 €

Les enfants bénéficient de la gratuité jusqu'à 2 ans révolus

(15 voix pour)

REGIME INDEMNITAIRE 2010 – PERSONNEL COMMUNAL

Il est décidé de porter à 930 € le montant du régime indemnitaire au personnel titulaire et auxiliaire ainsi qu'une prime annuelle de 130 € aux agents CAE, CUI, CAV. Indemnité versée semestriellement à tout agent ne présentant pas d'absence 3 mois et plus hormis le cas d'un accident de travail.

(15 voix pour)

CONVENTIONS DE LOCATION – BATIMENTS INDUSTRIELS

Le conseil municipal décide de :

- louer à Mr LARCON « Couverture du Littoral » du 01/01/2010 au 31/12/2010, un local d'une superficie d'environ 112 m² pour un loyer mensuel HT de 104.52 € (125.00 € TTC).(électricité à sa charge).
- Renouveler la convention de location à Mr GARREAU, Association Générale des Familles du canton d'Eu, du 01/01/2010 au 31/12/2010 pour un loyer mensuel HT de 167.50 € (200.33 € TTC).
- Renouveler la convention de location à Mr RANNOU, Passion Ornithologique des 3 villes sœurs du 01/03/2010 au 28/02/2011 pour un loyer mensuel HT de 168 € HT (200.92 € TTC)

(15 voix pour)

REMBOURSEMENT FRAIS DES ELUS

L'assemblée accepte que les différents frais de séjour (hébergement et restauration) et de transports afférents aux missions et mandats spéciaux engagés par les élus fassent l'objet d'un remboursement aux frais réels sur production de justificatifs des frais engagés.

(15 voix pour)

MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS

Une convention sera signée avec la Communauté de Communes Bresle Maritime qui met à disposition un minibus de 9 places aux collectivités locales, CCAS, associations et organismes à vocation sociale, culturelle, socio-éducative et sportives, établissements scolaires. Le véhicule étant fourni le réservoir plein, le seul coût pour l'emprunteur est de le restituer dans les mêmes conditions. Renseignements à la Com de Com Bresle Maritime.

(15 voix pour)

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME – STATUTS

Avis favorable est donné quant à l'élargissement des compétences de la Com de Com Bresle Maritime sur l'article 5 des statuts, à savoir : « Action sociale – action en faveur des jeunes via les missions locales d'insertion et PLIE » .

(15 voix pour)

MOTION SUR LE MAINTIEN DE LA CAF DE DIEPPE

Concernant la création d'une seule caisse départementale, le conseil s'oppose au projet de fusion des CAF du Havre, Dieppe, Rouen et Elbeuf et demande à l'état de la CNAF de surseoir à cette décision et de maintenir dans le département de Seine-Maritime les 4 structures dont celle de Dieppe.

(15 voix)

COMMUNICATIONS DIVERSES

TELEVISION NUMERIQUE

Une réunion est organisée le 8 mars prochain à Yvetot en présence Mr Louis BROISSIA, Président du GIP France Télévision Numérique et de Mr Alain MEAR, membre du CSA. A l'issue de cette réunion, une enquête sera réalisée auprès des administrés afin de savoir qui est relié sur les réémetteurs d'Incheville, Limeu et Mers-les-Bains ? Qui reçoit par une parabole ou une antenne dite « rateau » ?

AU PARADIS FLEURI

A compter du 01/03/2010, les locataires du magasin « Au Paradis Fleuri » occuperont 30 m² supplémentaires pour 100 € en plus de leur loyer actuel. Avenant à la convention sera signé.

SERVICE TECHNIQUE

Ce service a la présence depuis le 15/02/2010, d'une personne en travail d'intérêt général pour 80 h.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Pascal ROSANT

Peut-on voir à contacter la Mutuelle Nationale Territoriale pour faire un complément de couverture maladie pour nos agents communaux ?

Réponse : **Contact sera pris auprès de la MNT.**

Rien n'étant plus à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20 h 00